

## **Médias**

**Autorisations d'engagement : 0,50 milliard d'euros  
Crédits de paiement : 0,50 milliard d'euros**

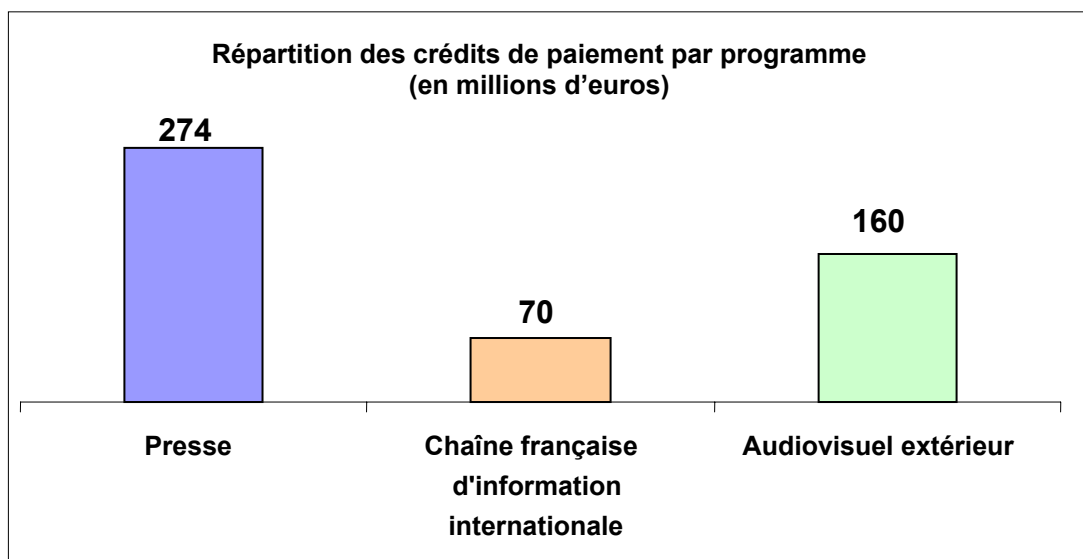
En PLF 2007, la mission « Médias » devient une mission interministérielle, regroupant désormais les trois programmes « Presse », « Chaîne française d'information internationale » et « Audiovisuel extérieur ». Cette nouvelle architecture permettra ainsi d'améliorer la lisibilité de la politique du Gouvernement en faveur des médias.

### **1. Présentation de la mission et de ses objectifs**

La mission « Médias » regroupe trois programmes.

**Le programme « Presse » (274 millions d'euros)** comprend les aides directes à la presse écrite accordées par l'État. Ces aides sont destinées à soutenir la diffusion des publications de presse, notamment la presse d'information politique et générale, et à favoriser le pluralisme et la modernisation de la presse écrite. Figurent également au sein de ce programme les crédits consacrés par l'État au financement des abonnements qu'il souscrit auprès de l'Agence France-Presse (AFP).

**Le programme « Chaîne française d'information internationale » (70 millions d'euros)** vise à financer la chaîne française d'information internationale (CFII), dénommée « France 24 », qui a pour objectif d'offrir un point de vue français sur l'actualité à destination d'un public international.



**Le programme « Audiovisuel extérieur » (160 millions d'euros)** vise principalement à financer les trois organismes audiovisuels extérieurs Radio

France Internationale (69,6 millions d'euros), TV5 Monde (65,7 millions d'euros) et Canal France International (19,5 millions d'euros).

Les objectifs principaux de cette mission visent à :

– **contribuer au développement et à la modernisation de l'Agence France-Presse** : l'État s'est engagé dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens à accompagner l'agence dans une phase décisive de son redressement et de sa modernisation ;

– **favoriser la lecture de la presse écrite**, en encourageant sa diffusion et en modernisant son processus de production ;

– **veiller au maintien du pluralisme**, afin d'assurer l'information du citoyen et de contribuer à la vitalité du débat démocratique ;

– **développer la présence française dans le paysage audiovisuel mondial**, en assurant notamment la diffusion de la chaîne française d'information internationale, dénommée « France 24 » ;

– **rendre les plus accessibles** possible les programmes audiovisuels français aux publics étrangers et à nos compatriotes expatriés ;

– **favoriser la diversité culturelle et la démocratisation** des pays du Sud en soutenant la modernisation de leurs médias ;

– **contribuer à la diffusion de la culture française** par la conception et la programmation d'émissions destinées aux auditoires étrangers ainsi qu'aux Français résidant à l'étranger et assurer une mission d'information relative à l'actualité française et internationale.

De nouveaux indicateurs portant sur l'efficacité des aides à la presse ont été ajoutés : ils encouragent le ciblage des aides vers la presse quotidienne d'information politique et générale, et mesurent leur effet de levier.

## 2. Principales orientations pour 2007

S'agissant de la Presse :

– les **abonnements souscrits par l'État à l'AFP**, en application du contrat d'objectifs et de moyens pour lequel un avenant a été signé en 2006, atteindront en 2007 un montant de 109,4 millions d'euros. En contrepartie de cet effort budgétaire, l'AFP s'engage à parvenir à l'équilibre financier ;

– en application de l'accord du 22 juillet 2004 relatif à l'aide au transport postal de la presse, qui détermine les conditions d'acheminement, de traitement et de distribution de la presse par la Poste pour la période 2005-2008, l'État verse depuis 2005 une **aide forfaitaire à l'exemplaire** pour la diffusion postale des publications (et en particulier des quotidiens) d'information politique et générale ;

– le **dispositif de soutien à la modernisation sociale** des quotidiens nationaux d'information politique et générale est complété par un dispositif équivalent destiné à la presse quotidienne régionale et départementale d'information politique et générale ;

– le **soutien aux quotidiens d'information** politique et générale à faibles ressources publicitaires, qui contribue à maintenir la diversité des titres, est renforcé.

S'agissant de la chaîne française d'information internationale, France 24 diffusera en 2007 deux programmes principaux :

– un **programme principal en français**, diffusé prioritairement en Europe (dont la France) et en Afrique (dont les pays du Maghreb) ;

– un **second programme principal multilingue**, composé dans un premier temps de 75 % de programmes en anglais et de 25 % de programmes en français, diffusé prioritairement en Europe (dont la France), en Afrique et au Proche et Moyen-Orient. Par ailleurs, la société proposera en 2007 des décrochages de la grille anglophone en arabe, sur la zone de diffusion du Proche et Moyen-Orient.

S'agissant de l'audiovisuel extérieur, l'année 2007 permettra de mettre en œuvre deux priorités : l'**augmentation du sous-titrage de TV5** et la **relance de la radio** en langue arabe RMC-Moyen-Orient, filiale de RFI.

### **3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation**

Un **audit de modernisation** a été mené sur les modalités des aides à la presse et aux radios associatives. Afin de bénéficier d'aides publiques indirectes (tarifs postaux préférentiels et taux de TVA réduit à 2,1 %), les journaux et écrits périodiques doivent déposer une demande d'inscription auprès de la Commission paritaire des publications et des agences de presse (CPPAP). Le rapport propose de recentrer l'aide publique en faveur des publications dont le rôle en matière d'information du citoyen et de pluralisme est patent, en ligne avec les premières orientations d'ores et déjà engagées.

Par ailleurs, Radio France Internationale est engagée dans une **démarche de contractualisation** avec l'État, comme les autres opérateurs de l'audiovisuel public (France Télévisions, Arte, Institut national de l'audiovisuel, Radio France).

#### **Ministres concernés :**

- **Premier ministre**
- **Affaires étrangères**
- **Culture et communication**